

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
15 JANVIER 2020**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de janvier deux mille vingt (15 janvier 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019;
4. Gestion du personnel :
 - a. Démission du coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie, monsieur Mathieu Ouellette;
 - b. Affichage d'un poste de préventionniste en sécurité incendie;
 - c. Abolition du poste de secrétaire du greffe et des archives;
 - d. Création du poste de secrétaire, greffe et trésorerie;
 - e. Affichage du poste de secrétaire, greffe et trésorerie;
 - f. Création d'un poste d'aménagiste;
 - g. Affichage du poste d'aménagiste;
 - h. Conditions de travail pour le personnel-cadre;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Projet circuit de murales des Chenaux;
 - c. Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC des Chenaux;
 - d. Adoption du registre annuel des projets 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
6. Démarche en réussite éducative – Demande à la Table des élus de la Mauricie;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé : Règlement numéro 217-19 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la catégorie d'usage du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;
 - ii. MRC de Bécancour : Règlement de remplacement numéro 395 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé des limites et des affectations des périmètres urbain et secondaire du secteur Sainte-Angèle-de-Laval de la Ville de Bécancour;
 - iii. MRC de Portneuf : Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
 - c. Adoption du règlement 2019-116B modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - d. Résolution d'appui pour l'implantation d'un Centre des sciences au Parc de la Rivière Batiscan;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales :
 - c. Octroi d'un mandat pour le projet « Des Chenaux récolte »;
10. Développement économique :
 - a. Déclaration commune de services – Table sur le développement local et régional de la FQM;
 - b. Demande de financement FLI/FLS – Le Music Hall;
11. Appuis demandés :
 - a. FQM – Projet de loi 48 (fiscalité agricole);
 - b. UPA Mauricie – Projet de loi 48 (fiscalité agricole);
 - c. MRC de Manicouagan – Appui pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon et la construction d'un pont sur le Saguenay;
12. Correspondance déposée :
 - a. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis de modification du cadre normatif du Programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;
 - b. Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice – Lien interrives de La Gabelle;
 - c. Ministre de la Culture et des Communications – Nouveau programme pour la protection du patrimoine immobilier;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2020;
- f. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Plan régional des milieux humides et hydriques;
- 13. Pour votre information;
- 14. Autres sujets :
 - a. Dossier fibre optique – Programme Régions branchées;
- 16. Période de questions;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 27 novembre 2019.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-01-003

4a. DÉMISSION DU COORDONNATEUR-PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE, MONSIEUR MATHIEU OUELLETTE

Considérant que monsieur Mathieu Ouellette a remis aux membres du conseil une lettre de démission de son poste de coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie le 4 décembre 2019;

Considérant que le départ de monsieur Mathieu Ouellette à titre de coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie laissera le poste vacant à compter du 5 janvier;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux accepte la démission de monsieur Mathieu Ouellette à titre de coordonnateur-préventionniste sécurité incendie.

Adoptée.

2020-01-004

4b. AFFICHAGE DU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le départ de monsieur Mathieu Ouellette à titre de coordonnateur-préventionniste en sécurité incendie à compter du 5 janvier 2020 laisse le poste vacant;

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil la dotation d'une ressource dans ce secteur d'activité, de même que pour combler un besoin dans le service incendie de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant l'embauche d'un préventionniste en sécurité incendie.

Adoptée.

2020-01-005

4c. ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DU GREFFE ET DES ARCHIVES

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil une structure et une dotation actualisées de la réalité du service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant que les tâches de la secrétaire du greffe et des archives diffèrent de la réalité quotidienne de ce poste;

Considérant que le poste de secrétaire du greffe et des archives est laissé vacant depuis la nomination de madame Chantal Couture à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement le 27 novembre 2019;

Considérant la convention collective qui intervient entre la MRC des Chenaux et ses salariés;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à l'abolition du poste de secrétaire du greffe et des archives à compter du 15 janvier 2020 et en informe le syndicat;

Adoptée.

2020-01-006

4d. CRÉATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant l'abolition du poste de secrétaire du greffe et des archives, le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil une structure et une dotation actualisées de la réalité du service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de secrétaire, greffe et trésorerie pour répondre au besoin du service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la convention collective qui intervient entre la MRC des Chenaux et ses salariés;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de secrétaire, greffe et trésorerie et en informe le syndicat;

Adoptée.

2020-01-007 4e. AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant la création du poste de secrétaire, greffe et trésorerie le 15 janvier 2020;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un secrétaire, greffe et trésorerie.

Adoptée.

2020-01-008 4f. CRÉATION D'UN POSTE D'AMÉNAGISTE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil une structure et une dotation actualisées de la réalité du département d'aménagement du territoire;

Considérant le départ à la retraite du coordonnateur adjoint à l'aménagement du territoire le 31 décembre 2019;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste d'aménagiste pour répondre au besoin du département d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant la convention collective qui intervient entre la MRC des Chenaux et ses salariés;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste d'aménagiste et en informe le syndicat.

Adoptée.

2020-01-009 4g. AFFICHAGE DU POSTE D'AMÉNAGISTE

Considérant la création du poste d'aménagiste le 15 janvier 2020;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un aménagiste.

Adoptée.

2020-01-010

4h. CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL-CADRE

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a accepté les conditions de travail pour son personnel syndiqué s'appliquant du premier janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que suivant la Loi, le traitement des employés, autres que les salariés au sens du Code du travail, relève du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde à messieurs Éric Lesage et Patrick Baril, une augmentation salariale équivalente à 3 % pour l'année 2020.

Il est de plus résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer les ajustements requis.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-01-011

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12511 à 12 636 ainsi que les autres sommes déboursées au 14 janvier 2020 totalisant 1 086 600,48 \$.

Adoptée.

2020-01-012

5b. PROJET DE CIRCUIT DE MURALES DES CHENAUX

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie a des sommes supplémentaires disponibles pour la bonification des ententes de développement culturel (mesure 28);

Considérant que les sommes disponibles peuvent bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 déjà signée entre la MRC des Chenaux et le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux a un projet de circuit de murales qui correspond aux orientations de l'entente de développement culturel 2018-2020;

Considérant que les membres du conseil ont pu prendre en considération l'analyse de l'agente de développement culturel et des communications eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux s'engage à bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 d'un montant de 29 500 \$ provenant du Fonds de développement du territoire et que cette somme sera utilisée pour le projet de circuit de murales des Chenaux;

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie s'engage à investir un montant de 29 500 \$ dans l'entente de développement culturel 2018-2020 et que cette somme sera utilisée pour le projet de circuit de murales des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de bonifier l'entente de développement culturel 2018-2020 d'un montant de 29 500 \$ provenant du Fonds de développement du territoire et que cette somme soit utilisée pour le projet de circuit de murales des Chenaux.

Il est également résolu que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :

- 100 % à la suite de la confirmation de la participation financière du Ministère de la Culture et des Communications de la Mauricie.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2020-01-013

5c. POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

Considérant que le Plan d'action culturel 2018-2020 a été adopté par le conseil de la MRC des Chenaux le 17 mai 2017 et que ce plan prévoit une Politique d'acquisition d'œuvres d'art;

Considérant qu'un budget total de 3 000 \$ sur les trois années est réservé pour l'achat d'œuvre d'art;

Considérant qu'un comité de sélection a été mis sur pied afin de recommander au conseil un choix d'œuvres à acquérir;

Considérant que pour donner suite à un appel d'offres, neuf œuvres d'art ont été soumises au comité de sélection à des fins d'achat;

Considérant la recommandation des membres du comité de sélection;

Considérant que les œuvres sélectionnées devront être encadrées et que le coût de l'encadrement sera assumé par la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de procéder à l'achat de l'œuvre *Lumière de nuit au village de l'Isle* de monsieur Réjean Boudreau de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour un montant total s'élevant à 530,00 \$.

Il est également résolu de procéder à l'achat de l'œuvre *Au bord du lac* de madame Chantal Beauchamps de Champlain, pour un montant total s'élevant à 260,00 \$.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu de remercier les membres du comité de sélection, en l'occurrence madame Marie-Pier Lemaire, monsieur Raymond Quenneville, monsieur Christian Fortin et monsieur Patrick Baril pour leurs participations au comité.

Adoptée.

2020-01-014

5d. ADOPTION DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS 2018-2019 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Considérant le dépôt du bilan de la planification annuelle et du registre annuel des projets du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2019 préparées par le Service d'aménagement, développement du territoire et urbanisme de la Ville de La Tuque;

Considérant que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs exige que les MRC du territoire de la Mauricie adoptent les rapports d'activités annuels;

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le registre annuel des projets 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts.

Adoptée.

2020-01-015

5e. DÉMARCHE EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE-DEMANDE À LA TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux s'est engagée à supporter la mise en place d'un plan d'action en réussite éducative pour son territoire;

Considérant que la Table des élus de la Mauricie est mandatée par les territoires et les partenaires de la Mauricie pour faire les demandes de soutien financier auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon;

Considérant que les partenaires locaux et régionaux envisagent le dépôt de la phase de déploiement en juin 2020 et que la réalisation de cette phase de déploiement nécessiterait un apport financier supplémentaire de 5 200 \$;

Considérant que cette somme permettra de soutenir la mobilisation, la logistique, la communication et l'accompagnement pour la réalisation de la phase de déploiement pour le territoire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande un soutien financier de l'ordre de 5 200 \$ à la Table des élus de la Maurice pour la réalisation de la phase de déploiement et que monsieur Patrick Baril, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer tout document nécessaire au projet pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-01-016

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-05 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2019-05 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

2020-01-017

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-401 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2019-401 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé : Règlement numéro 217-19 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la catégorie d'usage du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions;
- ii. MRC de Bécancour : Règlement de remplacement numéro 395 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé des limites et des affectations des périmètres urbain et secondaire du secteur Sainte-Angèle-de-Laval de la Ville de Bécancour;
- iii. MRC de Portneuf : Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-01-018

6c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-116B MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC a adopté, le 17 avril 2019, le projet de règlement numéro 2019-116 ayant pour objet de modifier une zone de réserve dans la municipalité de Saint-Maurice et d'autoriser des usages commerciaux dans une affectation industrielle à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que le 13 septembre 2019, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis à la MRC un avis indiquant que certains éléments concernant les usages commerciaux dans une affectation industrielle à Sainte-Anne-de-la-Pérade n'étaient pas conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que les modifications demandées ont été apportées;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2019-116B, avec modifications.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-116B

Modifiant le schéma d'aménagement
et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80, 2013-84, 2013-85, 2013-87, 2015-94, 2016-97, 2017-103, 2017-105A, 2017-105B, 2018-108, 2018-109 et 2018-115.

Article 2

Le tableau 25 de la section « Les grandes affectations du territoire » est modifié par l'insertion de la note R²⁴ dans la case à la jonction des usages récréatifs et de l'affectation industrielle.

La liste des restrictions aux usages compatibles qui suit le tableau 25 est modifiée par l'ajout, après R²³, de la restriction suivante :

R²⁴ Sur le lot situé 4 175 266 dans l'affectation industrielle de Sainte-Anne-de-la-Pérade sont autorisés les usages secondaires à une micro-brasserie suivants : vente de produits agricoles et d'artisanat locaux, restauration et bar, salle de réception, stationnement pour véhicules récréatifs. Ces autorisations devront être incluses dans un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) adopté par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Par ailleurs, les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole ne devront pas apporter de contraintes à l'accroissement des installations d'élevage situées à proximité.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 4

La carte « Périmètre urbain Saint-Maurice (2013-84) Feuille 2/2 » est remplacée par la suivante :

- Carte « Périmètre urbain Saint-Maurice (2019-116A) Feuille 2/2 ».

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2020-01-019

6d. APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DES SCIENCES AU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Considérant que le Parc de la Rivière Batiscan désire accueillir un Centre des sciences qui viendrait consolider ses installations récréotouristiques;

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse est favorable à la réalisation d'un projet de Centre des sciences afin de bonifier les attraits du Parc de la Rivière Batiscan;

Considérant que la réalisation de ce projet est un atout complémentaire à la vocation du Parc de la Rivière Batiscan;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Narcisse permet l'implantation d'un Centre des sciences au Parc de la Rivière Batiscan;

Considérant que l'aménagement d'un Centre des sciences n'a aucun impact négatif sur notre territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux témoigne son appui au Parc de la Rivière Batiscan pour la réalisation du projet d'implantation d'un Centre des sciences.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de décembre 2019.

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour les mois de novembre et décembre 2019, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour les mois de novembre et décembre 2019, préparé par notre agente de développement touristique.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-01-020

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant que 4 demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Narcisse	Programmation 2020 des activités culturelles	1 000 \$
Défis Mauricie	14 ^e édition de l'évènement Défis Mauricie	1 000 \$
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Randonnée aux flambeaux	1 000 \$
Corporation de développement communautaire des Chenaux	Gala Le florilège	500 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8a.iii. ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-01-021

8c. OCTROI D'UN MANDAT POUR LE PROJET « DES CHENAUX RÉCOLTE »

Considérant que le projet des Chenaux récolte est une initiative d'un regroupement de plusieurs partenaires, soient la SADC Vallée de la Batiscan, la MRC des Chenaux et le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée comme l'organisation porteuse du projet;

Considérant qu'un comité de sélection composé de madame Isadora Tremblay, monsieur Jean Brouillette et monsieur Lionel Arsenault, a été mandaté pour réaliser les entrevues d'embauche d'un contractuel qui sera responsable du projet;

Considérant que ce mandat à une durée de 6 mois à raison de 35 heures de travail par semaine;

Considérant que le taux horaire pour ce mandat est établi à 18 \$ l'heure;

Considérant que, pour donner suite à un appel de proposition paru dans le quotidien régional ainsi que sur le site d'Emploi-Québec, au-delà d'une dizaine de personnes ont manifesté un intérêt pour réaliser ce mandat;

Considérant que parmi celles-ci, quatre ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que le comité de sélection qui a réalisé les entrevues recommande l'octroi du mandat à madame Magaly Macia;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi le mandat de la supervision du projet des Chenaux récolte à madame Magaly Macia à compter du 20 janvier 2020 jusqu'au 17 juillet 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-01-022

9a. DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES – TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DE LA FQM

Considérant qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

Considérant que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

Considérant que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects: le développement local et l'entrepreneuriat;

Considérant l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

Considérant que l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

Considérant que la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

Considérant que RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

Considérant que le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

Considérant que pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte d'adhérer à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional.

Adoptée.

2020-01-023

9b. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI/FLS-LE MUSIC-HALL

Considérant que le Comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2020-01 prévoyant un prêt FLI au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux combiné de neuf pour cent (9 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre (84) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties;
2. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2020-01 prévoyant un prêt FLS au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux combiné de neuf pour cent (9 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre (84) versements mensuels et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-01-024

10a. FQM – PROJET DE LOI 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et que le gouvernement s'engage plutôt à trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole sans impliquer financièrement les municipalités du Québec.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

10b. UPA MAURICIE – PROJET DE LOI 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-01-025

10c. MRC DE MANICOUAGAN – APPUI POUR LE DÉSENCLAVEMENT DE LA CÔTÉ-NORD PAR LE PROLONGEMENT DE LA ROUTE 138 JUSQU'À BLANC-SABLON ET LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE SAGUENAY

Considérant que l'une des priorités régionales de la Côte-Nord, élaborées dans le cadre de la démarche de révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), vise à désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications;

Considérant que la Côte-Nord est la seule région du Québec à ne pas pouvoir compter sur un lien routier complété à ses deux extrémités, hypothéquant du même coup et de façon importante ses chances de se développer comme l'ensemble des régions du Québec;

Considérant que la Côte-Nord a connu une baisse démographique au cours des cinq dernières années et que ce problème de libre accès au territoire est assurément une des causes de cette dévitalisation;

Considérant que la Côte-Nord contribue grandement à l'enrichissement de tout le Québec par l'exploitation de ses ressources naturelles, dont une contribution de quelque 40 % au parc hydroélectrique d'Hydro-Québec, laquelle entreprise publique a généré un profit net record de 5,3 milliards \$ en 2018;

Considérant que le désenclavement de la Côte-Nord va bénéficier à l'ensemble du Québec, ouvrant la voie aux échanges commerciaux avec la province de Terre-Neuve-Labrador, province qui espère aussi le prolongement de la route 138;

Considérant qu'en 2019, alors que les changements climatiques rendent extrêmes les conditions d'isolement des communautés de la Basse-Côte-Nord, contribuant ainsi à leur dévitalisation et à leur appauvrissement;

Considérant les coûts démesurés et récurrents nécessaires au maintien de traversiers à la hauteur de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine et que la construction d'un pont représenterait sans équivoque des économies à moyen et long terme pour tout le Québec;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les déboires accumulés par les différentes traverses au cours des dernières années ont mis en lumière toute la vulnérabilité du réseau de traversiers qui desservent la Côte-Nord et l'extrême dépendance des populations à ceux-ci;

Considérant que les traversiers de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine mettent une pression énorme sur la population menacée des bélugas avec ces quelques 40 000 traverses annuelles et que la construction d'un pont viendrait grandement amoindrir cette pression;

Considérant que les interminables attentes, les délais et les nombreuses annulations des traverses représentent d'importants obstacles au développement économique de la Côte-Nord;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appui la démarche qui vise le désenclavement de la Côte-Nord et qui mène au prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon, sortant les populations de leur isolement et ouvrant la porte aux échanges commerciaux avec Terre-Neuve-Labrador, redessinant du même coup le réseau de transport des biens et des personnes pour tout l'est du Canada.

Il est de plus résolu :

De demander au gouvernement du Québec de confirmer la poursuite des travaux du bureau de projet mis en place pour réaliser l'étude d'opportunité quant à la construction d'un pont sur le Saguenay à la hauteur de Tadoussac/Baie-Ste-Catherine, une démarche que l'on souhaite rigoureuse, diligente et réalisée avec un échéancier réaliste, mais ambitieux.

D'accompagner la délégation de la Côte-Nord auprès des deux paliers de gouvernement, dans leurs démarches visant le désenclavement de cette région.

D'acheminer cette résolution aux personnes suivantes :

M. François Legault, premier ministre du Québec
M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec
M. Jonathan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Mme Sonia Lebel, députée de Champlain
MRC de Manicouagan

Adoptée.

11. **CORRESPONDANCE**

- a. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – avis de modification du cadre normatif du programme d'aide aux MRC pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;
- b. Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice – lien interrives de La Gabelle;
- c. Ministère de la Culture et des Communications – nouveau programme pour la protection du patrimoine immobilier;
- d. Pétition – citoyens du domaine Alcide et rues avoisinantes de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;
- e. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre sujet n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

2020-01-026

13a. DOSSIER FIBRE OPTIQUE – PROGRAMME RÉGIONS BRANCHÉES

Considérant que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à IHV et de mobilité dans les milieux ruraux;

Considérant que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancé en 2017, visaient à soutenir l'accès à internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a pu se qualifier entièrement à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilités qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établies par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km², accès partiel au service 5/1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

Considérant que le dernier Budget du gouvernement fédéral annonçait une enveloppe de 1,7MM\$ pour l'amélioration des infrastructures IHV et mobiles en région sur treize (13) ans;

Considérant qu'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre (4) ans et qu'il annonçait lors du dernier Budget une enveloppe de 400M\$ pour y arriver;

Considérant que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision CRTC 2016-496;

Considérant que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

Considérant que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100% des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

Considérant que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

Considérant que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) travaille activement à définir un modèle d'opération qui assurera l'atteinte de l'objectif de service universel en collaborant avec des entreprises de télécommunication dans le cadre de projets laboratoires qui permettront à tous les acteurs impliqués de mieux comprendre les enjeux de desserte;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux a autorisé, le 19 décembre 2018, par son règlement numéro 2018-114, un projet collectif de construction d'un réseau de fibres optiques d'une somme de 11 000 000 \$ et que ce même règlement d'emprunt n'a pas été autorisé par le MEI;

Considérant qu'à la suite du refus du MEI d'autoriser le règlement d'emprunt lié au projet à portée collective mis sur pied par la MRC des Chenaux, il avait été annoncé que la MRC des Chenaux serait partie prenante d'un projet laboratoire à l'automne 2019;

Considérant que ce projet laboratoire n'a jamais eu lieu;

Considérant que la MRC des Chenaux exige une couverture de 100% en internet haute vitesse de tous les ménages de son territoire, tant sur le plan des infrastructures filaires et que mobiles;

Considérant que trois télécommunicateurs ont soumis, dans le cadre du programme, une proposition au MEI visant à combler les besoins des communautés de la MRC des Chenaux;

Considérant que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la MRC des Chenaux ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une MRC située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un Plan stratégique de développement durable 2017-2022 et que la priorité numéro un identifiée est l'accès en internet haute vitesse pour l'ensemble des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant l'urgence d'agir dans la MRC des Chenaux et l'engagement de l'actuel gouvernement provincial à procéder;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, de prioriser la MRC des Chenaux dans le cadre du Programme Régions branchées afin de soutenir adéquatement le déploiement de l'accès à l'internet haute vitesse et des services mobiles sur l'ensemble de son territoire.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation
- Madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre de la Justice, ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-01-027

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures quarante-trois (19 h 43), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET